

Rarécourt

Un mois sans eau : la méthanisation pointée du doigt

Pour atteindre les 10 % de gaz vert d'ici 2030 fixés par l'État, les méthaniseurs poussent comme des champignons. Mais sont-ils si écolos ? Deux villages ont été privés d'eau un mois suite à une pollution. En cause, l'épandage de digestat.

Par **Richard RASPES** - Hier à 12:00 | mis à jour hier à 17:58 - Temps de lecture : 3 min



En Meuse 19 unités de méthanisation sont en fonctionnement, comme ici celle de Ville-sur-Cousances, non loin de Rarécourt et Froidos. Photo ER /R.R

Le premier novembre dernier [l'eau qui s'écoulait des robinets de Rarécourt et de Froidos était d'une couleur jaunâtre tirant vers le noir](#). « On dirait du purin », s'exclamait alors [Nathalie Coyard, le maire de Rarécourt](#).

A lire aussi

- **La Confédération paysanne demande un moratoire sur la méthanisation**
 - **Harville : les habitants ne veulent pas vivre l'accident de Rarécourt**
 - **Méthanisation : "Ça aurait été du fumier ou du lisier, ça aurait été la même chose"**
-

Une eau impropre à la consommation

Des analyses réalisées le lendemain par les agents de l'ARS (Agence régionale de santé) révèlent « une contamination microbiologique importante », le document précisant en lettres majuscules : « Cette eau ne doit pas être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments. »

« Cette pollution ne peut provenir que d'une installation de méthanisation. »

Le Collectif scientifique national méthanisation raisonnable

Pour le Collectif scientifique national méthanisation raisonnable, « cette pollution ne peut provenir que d'une installation de méthanisation suite à l'épandage inconsidéré de digestat sur des terrains non loin des sources communales », affirme Daniel Chateigner, le coordonnateur.

Pour rappel [la méthanisation repose sur le principe naturel de dégradation](#) de la matière organique afin de produire de l'énergie. Cette matière peut provenir des boues d'épuration mais aussi du fumier, du lisier, des biodéchets (déchets alimentaires) ainsi que d'une part de cultures dites intermédiaires (avoine, seigle, trèfles, maïs...) à vocation énergétique et non alimentaire.

Le tout est digéré dans d'énormes cuves afin de générer du biogaz. Le digestat est la matière restante de cette opération qui va ensuite servir de fertilisant naturel pour les sols agricoles. Présenté comme véritable alternative aux engrais chimiques, il est même utilisé dans l'agriculture bio. Oui mais...

Des conditions pour l'épandage

Son utilisation reste une opération technique qui doit être très encadrée. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse évoque certains risques liés à son épandage. Il ne doit pas être réalisé sur sol nu par exemple ou sur des sols calcaires. Dans le cas présent, le maïs avait été ramassé et il ne restait que du mulch.

Dans l'urgence, les maires des communes ont dû s'organiser pour fournir des bouteilles d'eau à leurs administrés. [Annie Pérot, maire de Froidos](#) se souvient s'être retrouvée bien seule pour gérer le problème.

Ce sont ensuite des camions venus des communes voisines qui vont fournir de l'eau pendant près d'un mois. Car la pollution perdure comme en attestent les analyses des 12 et 17 novembre qui révèlent la présence de bactéries sulfito-réductrices dans l'eau (significative d'une contamination fécale).

Néanmoins dans la seconde leur taux étant très faible, l'eau « ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur ». L'ARS prescrivait la fin des restrictions d'usage. Il faut attendre l'analyse du 23 novembre pour que l'eau d'alimentation soit totalement conforme sur tous ses paramètres.

Débat des lecteurs

Pour préserver le pouvoir d'achat, faut-il...

Baisser les taxes

Bloquer les prix

135 votes - Voir le résultat



Thomas Higelin

BAISSER LES TAXES

Aucune des deux réponses proposées à cette question ne me conviennent. Les taxes sont utiles pour le bon fonctionnement d'un pays si elles sont utilis...**Lire plus**



Un accident qui amène à plus de vigilance

Mais qu'en sera-t-il lors des prochains épandages ? C'est ce qui inquiète Mathieu Pagès, secrétaire départemental de la Confédération paysanne qui a écrit un courrier demandant à la préfète un moratoire sur la méthanisation.

Pour lui non plus l'origine de cette pollution ne fait pas de doute, celle-ci étant « vraisemblablement le résultat d'épandages de digestat de méthaniseur ». Les pluies abondantes qui ont suivi ont dû précipiter la pénétration de la substance dans le sol. Bien que Nathalie Coyard l'affirme, l'agriculteur a respecté les règles du périmètre d'éloignement. Celle-ci a néanmoins porté plainte à la gendarmerie.

Cet exemple est-il un épiphénomène ? Peut-être. Chose sûre, il alerte et incite à renforcer le cadre de son utilisation. La méthanisation est-elle vraiment la poule aux œufs d'or et verts promis ? On comprend que les gains engendrés soient une bénédiction pour un agriculteur pris financièrement à la gorge.

Côté nature, le remplacement des engrais chimiques est bien sûr un grand pas en avant mais la méthanisation ne doit pas amener à l'accaparement de terres initialement dédiées à la nourriture afin d'alimenter des structures de plus en plus grosses, à caractère industriel, pouvant engendrer des dérives.

Economie

Agriculture



À LIRE AUSSI

-15% sur la balance connectée N° 1 en France

Withings | Sponsorisé

Grand-est : Quel prix pour rénover sa toiture ?

Mon-Artisan.pro | Sponsorisé

Meuse. Camions décorés: la SARL Maire joue la sobriété entre gris clair et gris foncé

La société SARL Maire est un spécialiste des travaux publics et du transport.

L'Est Républicain

Grand-est : Combien coûte une pompe à chaleur ?

Calculez vos futures économies et vos droits aux subventions en quelques clics !

Obtenez vos subventions | Sponsorisé
